

Le Forum des Bernardins

Au sein de son pôle de recherche, le Collège des Bernardins a créé le Forum des Bernardins, groupe de réflexion, de débat et de propositions. Il a pour mission d'analyser, de façon pluridisciplinaire et pragmatique, les perspectives ouvertes par les transformations en cours de notre société.

Le Forum des Bernardins a pour objectif de faire émerger des idées neuves constitutives de progrès pour l'homme. C'est un lieu de rencontre et d'échange au sein duquel la diversité des expériences professionnelles, des convictions politiques, religieuses et philosophiques de ses membres, sert de levier pour formuler des propositions.

Le groupe comprend une trentaine de personnalités engagées au plus haut niveau dans tous les domaines d'activité (entrepreneurial, politique, administratif, artistique, éducatif, médical, syndical, associatif...) et représentatives de toutes les disciplines (scientifiques, intellectuelles, sociales, etc.). Elles ont été choisies en raison de leur degré de compétence et de leur appétence pour la réflexion.

Ce qui unit en profondeur les membres du Forum est la conviction partagée que, face aux changements majeurs à l'œuvre dans nos sociétés, l'action quotidienne, éclairée par une réflexion pluridisciplinaire, peut permettre de transformer ces évolutions, parfois perçues comme des risques, en opportunités.

Penser le monde de manière positive n'est ni inconscient ni optimiste. C'est vouloir rester confiant dans la force des idées, choisir résolument d'agir et infléchir,

quand nécessaire, les changements en cours pour aller vers une société toujours plus humaine pour tous et un « mieux-vivre » pour chacun.

Le Forum des Bernardins s'efforce, depuis sa création en 2011, de passer au crible des transformations qui bouleversent notre époque, un certain nombre de concepts fondateurs et structurants de toute société humaine ouverte.

À ce jour, le Forum des Bernardins a publié deux livres : *Agir pour la confiance : un choix un investissement* (Paroles et Silences, juin 2013) et *La mondialisation : espérance pour les nations, avenir pour l'Europe* (Hermann, novembre 2016).

Le Forum a été constitué à son origine par Michel de Virville (ancien DRH de Renault, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes et directeur honoraire du Collège des Bernardins) et Emmanuelle Mignon (avocate, maître des requêtes au Conseil d'État). La coordination et la programmation des travaux du groupe sont assurées aujourd'hui par Sadek Beloucif (professeur d'anesthésie-réanimation au CHU de Bobigny), Anne Levade (professeur de droit constitutionnel, université Paris-Est Créteil) et Michel de Virville.

Deux autres thèmes font actuellement l'objet des séances et aboutiront également à des publications : *Démocratie et Créativité et liberté*.

Les membres du Forum

OLIVIER ABEL, *professeur de philosophie éthique à la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier.*

ANTOINE ARJAKOVSKY, *co-directeur du département « Société, Liberté, Paix » au Collège des Bernardins.*

THOMAS AUDIGÉ, *directeur de la stratégie sociale d'EDF.*

TAYEB BELMIHOUB, *comédien.*

SADEK BELOUCIF, *professeur d'anesthésie-réanimation au CHU de Bobigny.*

JEAN-MICHEL BLANQUER, *ministre de l'Éducation nationale (membre en congé du Forum).*

ALAIN CHRISTNACHT, *conseiller d'État honoraire.*

JÉRÔME CORDELIER, *journaliste, rédacteur en chef au Point.*

JEAN DESAZARS, *ancien directeur général du groupe Lafarge.*

PHILIPPE DEWOST, *directeur de Léonard, laboratoire ouvert des infrastructures et villes de demain – Groupe VINCI.*

PERRINE DUFOIX, *conseillère presse et communication au sein du cabinet du ministre de l'Éducation nationale.*

GÉNÉRAL BENOÎT DURIEUX, *chef du cabinet militaire du Premier Ministre.*

LOUIS DUTHEILLET DE LAMOTHE, *auditeur au Conseil d'État.*

DAFNA FEINHOLZ, *responsable du département du « Bioéthique », section sciences sociales et humaines à l'UNESCO.*

ANNICK FELTZ, *magistrate honoraire.*

BERTRAND DE FEYDEAU, *président de la Fondation des Bernardins.*

BERTRAND GALICHON, *adjoint du chef de service des urgences de l'hôpital Lariboisière.*

MARCEL GRIGNARD, *président de Confrontations Europe.*

PATRICK HETZEL, *député du Bas-Rhin, ancien directeur général de l'Enseignement supérieur.*

DOMINIQUE LAYMAND, *présidente Ethics et senior vice-présidente d'Éthique et Compliance IPSEN.*

ANNE LEVADE, *professeur de droit constitutionnel à l'université Paris-Est Créteil.*

JEAN-DAVID LEVITTE, *ambassadeur de France.*

MAURICE LÉVY, *président-directeur général de Publicis.*

JEAN DE LOISY, *président du Palais de Tokyo.*

P. JACQUES DE LONGEAUX, *théologien, doyen de la faculté Notre-Dame, Collège des Bernardins.*

BERNADETTE MALGORN, *conseiller maître à la Cour des comptes.*

LOUIS MANARANCHE, *professeur agrégé d'histoire au Collège Stanislas (Paris).*

SORAYA AMRANI MEKKI, *professeure agrégée à l'université de Paris Ouest-Nanterre La Défense, membre du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).*

EMMANUELLE MIGNON, *avocate.*

EMMANUEL MOULIN, *directeur de cabinet du ministre de l'Économie.*

MICHEL PÉBEREAU, *président d'honneur de BNP Paribas.*

GERVAIS PELLISSIER, *directeur général délégué de France Télécom-Orange.*

URSULA PLASSNIK, *ambassadrice d'Autriche en Suisse, ancienne ministre des Affaires étrangères d'Autriche.*

RICHARD PRASQUIER, *président d'honneur du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).*

BRUNO RACINE, *ancien président de la Bibliothèque nationale de France (BnF).*

FABIEN RAYNAUD, *président de chambre de la section du contentieux au Conseil d'État.*

STÉPHANE ROZÈS, *président de société CAP.*

DIDIER SICARD, *président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique (CCNE).*

HERVÉ DE VAUBLANC, *directeur adjoint du Collège des Bernardins.*

JEAN DE VIRVILLE, *chargé de mission à BNP Paribas.*

MICHEL DE VIRVILLE, *directeur honoraire du Collège des Bernardins, conseiller maître à la Cour des comptes.*

Les auteurs remercient Marie-Christine Combes qui a assuré les synthèses des séances du Forum et contribué à l'écriture de cet ouvrage.

Introduction

Pourquoi s'interroger sur la dignité et le respect, aujourd'hui ?

La dignité comme le respect qui lui est intimement lié, semblent devenir des aspirations emblématiques de notre époque. Le désir, puis la revendication de dignité et de respect s'expriment dans de nombreux champs : en politique comme au travail, à l'hôpital ou à l'école, chez les anciens mais aussi chez les jeunes et dans les familles, dans les « beaux quartiers » comme dans ceux que l'on dit « sensibles », mais aussi dans de nombreux pays, c'est un trait commun : au nord de la Méditerranée, lors des événements ukrainiens, la « Révolution de la dignité » est devenue l'appellation officielle des événements de la place Maïdan et au sud, où une revendication explicite de dignité (« karama ») est à l'origine des Printemps arabes¹. Sous forme de revendication, d'invocation, d'interrogation répétées, de « mourir dans la dignité » aux « indignés », la notion de dignité nous interpelle, à commencer par l'action au côté des plus pauvres d'ATD² devenu « Agir Tous pour la Dignité ».

1. Cette revendication est originale par rapport au passé (révoltes dites « du pain ») et sans références idéologiques au départ (à un pan arabisme ou à l'islamisme, par exemple).

2. ATD « Aide à Toute Détresse » est devenu en 2009 « Agir Tous pour la Dignité » (voir p. 105 l'intervention de sa présidente Claire Hédon).

Pourquoi une telle diffusion transverse dans des champs aussi divers que la politique, l'économie, la santé, l'éducation ou la défense? Faut-il considérer que, même si la question se pose différemment dans tous ces domaines, la dignité de la personne est ou doit être, considérée aujourd'hui comme une dimension essentielle des organisations de nos sociétés, de leurs objectifs comme de leur fonctionnement?

Peut-elle, même, devenir une valeur fondamentale de la société française, aux côtés de celles de la devise républicaine, la liberté, l'égalité et la fraternité? Peut-elle devenir le fondement d'un droit, de règles et d'une jurisprudence? Mettre en avant la dignité comme valeur essentielle peut-il permettre de mieux prêter attention, en pratique, au respect de chacun dans un monde globalisé où la personne a trop souvent le sentiment que son individualité est bafouée, qu'elle est broyée par des forces qui la dépassent? Le principe de dignité n'est-il pas aussi pleinement nécessaire à la gouvernance collective des institutions, y compris au gouvernement des États, voire pour construire une société internationale plus cohérente? Cela peut-il être autre chose qu'une utopie?

Deux convictions fortes nous ont guidés dans ce questionnement :

- Les notions de dignité et de respect sont liées sur les plans individuel et collectif. La reconnaissance de la dignité de chacun va nécessairement de pair avec le devoir de respect de la dignité d'autrui.
- Il serait dangereux de soutenir que la dignité ne peut pas se définir. Elle comporte à l'évidence des éléments fondamentaux suffisamment invariants : ce serait tomber dans le piège du relativisme que de ne pas les identifier. Mais elle ne peut être,

pour autant, un concept figé. Le combat pour la dignité en actualise et en renouvelle le contenu. Elle est en perpétuel mouvement et ce mouvement doit être constamment nourri car la dignité est vivante et donc évolutive.

La dignité est celle de la personne humaine dans sa singularité. D'où vient-elle? Qu'est-ce qui la fonde? Est-elle menacée, dans le monde d'aujourd'hui, dans ses principes mêmes? Ce sont les premières questions auxquelles nous voudrions répondre.

La dignité de la personne est une. Mais elle se manifeste dans divers domaines de l'activité humaine au sein de la société : la citoyenneté, le travail, la maladie, les conflits armés, l'éducation, etc. Ce sont les incarnations particulières de la dignité, déclinaison de la dignité fondamentale de la personne, et qui doivent être chacune défendues contre de nouvelles menaces. C'est ce que nous examinerons dans un deuxième temps.

Puisque la dignité et le respect se retrouvent partout, ne méritent-ils pas d'être plus explicitement reconnus comme l'un des fondements de notre vie en société et inscrits comme tels dans la règle de droit? À ces deux questions, nous tenterons aussi d'apporter des réponses.